

GUIDE LICENCE DROIT PARCOURS NUMERIQUE

SOMMAIRE

1. Les différents services de l'Université	page 2
2. Présentation et organisation de la licence	pages 3 à 5
3. Questions / réponses fréquentes	page 6
4. Présentation de l'ENT et de la plateforme pédagogique	pages 7 à 8
5. Programme de la formation	pages 9 à 13
6. Bibliographie indicative	pages 14 à 15

PRESENTATION DES DIFFERENTS SERVICES DE L'UNIVERSITE

Le statut d'étudiant à distance ne vous empêche nullement d'accéder à un certain nombre de services proposés par l'Université Paris-Panthéon-Assas en présentiel et ce que vous soyez régulièrement en région parisienne ou simplement de passage. En voici un panorama :

Bibliothèque

Les bibliothèques de l'Université, dont la principale se trouve au centre Assas (92 rue d'Assas, 75006 Paris) proposent des livres et des revues en accès libre et pouvant être empruntés à domicile. Il faudra présenter votre carte d'étudiant afin de pouvoir emprunter les livres. L'université dispose par ailleurs d'une bibliothèque numérique qui vous permettra d'accéder à distance à un grand nombre de ressources.

Learning center

Votre carte d'étudiant vous permettra d'accéder au Learning Center (centre Assas). Il s'agit d'un espace dédié aux étudiants où ils peuvent accéder à chaque instant à Internet et se connecter aux bases de données proposées par la bibliothèque universitaire. Ils peuvent également se réunir dans cinq salles collaboratives après réservation.

Le relais handicap santé

Si vous êtes en situation de handicap ou avez un problème de santé, vous devrez vous manifester dans les meilleurs délais auprès du Relais handicap santé de l'Université afin de pouvoir disposer d'aménagements pour vos examens (contrôle continu et partiels). Il s'agit par exemple d'avoir un temps de composition supplémentaire pour les différentes épreuves. Vous trouverez plus d'informations sur ce lien : <https://www.assas-universite.fr/fr/campus/bienvenue-au-relais-handicap-sante>

Centre d'information et d'orientation

Le CIO est à votre disposition pour vous informer sur : les études au sein de l'université ou dans d'autres établissements ; les débouchés et les métiers ; les concours. Le CIO vous aide également à réfléchir à : votre projet d'études ; votre projet professionnel. Le CIO peut également vous proposer des entretiens conseil, en salle de documentation avec des chargés d'orientation ou sur rendez-vous, avec un enseignant ou une conseillère d'orientation psychologue. Pour toutes questions sur l'insertion professionnelle, veuillez écrire à assas-baip@u-paris2.fr. Pour toutes questions liées à l'orientation, adressez-vous à cio@u-paris2.fr

Associations

L'université dispose d'une centaine d'associations étudiantes auxquelles vous pouvez adhérer.

Pour aller plus loin : vous trouverez de nombreuses informations complémentaires sur les différents services de l'Université sur le site : <https://www.assas-universite.fr/f>

PRESENTATION ET ORGANISATION DE LA LICENCE

Préambule :

Dès lors que vous êtes inscrit en licence droit parcours numérique, vous ne pouvez pas passer en présentiel à l'Université Paris-Panthéon-Assas avant le master 1 (qui est sélectif). Il vous sera toutefois possible de faire un transfert en présentiel dans une autre université. Par ailleurs, si vous avez également effectué une inscription en licence numérique information-communication, sachez que l'administration ne sera pas automatiquement en mesure de vous permettre de passer vos examens sur des périodes différentes et que des conflits peuvent ainsi avoir lieu. Il vous faudra alors faire un choix.

La licence droit parcours numérique est par ailleurs une formation exigeante et d'un niveau de difficulté élevé. Si elle permet une certaine souplesse, il n'est pas possible de réussir cette formation sans un travail régulier et un fort investissement personnel.

Cours magistraux sous format vidéos :

L'ensemble des cours magistraux sont dispensés uniquement sous forme de vidéos d'une durée variant entre 10 et 30 minutes et spécialement adaptées à l'enseignement en ligne et à distance. Les vidéos sont enrichies de phrases (éléments du plan de cours, définitions), images, dates importantes et de liens externes renvoyant vers de la jurisprudence. Des ressources pédagogiques directement disponibles sur la plateforme telles que des plans de cours, bibliographies, liens vers des ressources existantes viennent compléter le support d'apprentissage.

Les vidéos sont mises en ligne de manière progressive. Ainsi pour chaque cours (13 semaines par semestre), les vidéos des semaines sont publiées chaque vendredi en début d'après-midi (au plus tard à 14 h).

Travaux dirigés en ligne

A la différence d'un cursus en présentiel, les travaux dirigés ne se déroulent pas en direct et ne nécessitent aucune présence physique.

Selon les matières, des devoirs obligatoires auront lieu chaque semestre. Des exercices facultatifs et d'auto-évaluation peuvent également être proposés (sujets avec éléments de corrections, QCM, etc.). **Les devoirs en ligne à heure fixe seront généralement organisés le dimanche à 15 h (heure de Paris)** ou plus rarement un jour de la semaine en soirée.

Le nombre de devoirs obligatoires en ligne varie en fonction de chaque matière avec contrôle continu. De manière générale, il y a au moins deux évaluations par semestre pour les matières dites fondamentales (voir programme de la licence en annexe). Les évaluations se feront en grande majorité via des devoirs en ligne à horaire fixe. Il est à noter que le rythme peut être soutenu et que les devoirs en ligne pour certains semestres peuvent s'enchaîner sur plusieurs week-ends d'affilée.

Des web-conférences en ligne non obligatoires sont également organisées dans les matières comportant des travaux dirigés en ligne. Le nombre des séances varie en fonction des matières. Il y en a généralement au moins 2-3 et parfois à rythme hebdomadaire pour certaines matières de L2 / L3. Elles font l'objet d'une rediffusion sur la plateforme pour les étudiants n'ayant pu y assister.

D'une manière générale, les travaux dirigés sont dispensés afin de vous donner les clés nécessaires pour réussir vos examens. Vous disposerez à ce titre d'un chargé de TD dans chaque matière avec contrôle continu en ligne et serez affecté à un groupe de TD. L'administration vous communiquera en début d'année universitaire le numéro de votre groupe de TD et le nom de vos chargés de TD.

Enfin, il faut noter que les travaux dirigés en ligne ne sont pas des cours particuliers : une grande autonomie sera nécessaire et seul un investissement personnel et une organisation sans faille pourra vous conduire à la réussite.

Partiels :

Les partiels ont lieu à l'université Paris-Panthéon-Assas, principalement au centre Assas (92 rue d'Assas, 75006 Paris). Ils sont généralement organisés sur trois à cinq jours consécutifs (en général plutôt 3 jours pour les L1, 3 à 4 jours pour les L2 et 4 à 5 jours pour la L3). Les dates des examens sont communiquées au moins trois mois à l'avance. Les étudiants se trouvant dans un pays étranger ou en Outre-Mer au moment des partiels peuvent demander une délocalisation de leurs examens dans la ville où ils se trouvent et dans un établissement relevant d'une autorité française (Institut Français, Alliance Française etc.) ou un établissement public pour l'Outre-Mer (université, mairie etc.). Les examens pourront être organisés sous condition de la disponibilité de l'organisme d'accueil, notamment les jours fériés dans le pays concerné avec lesquels les dates d'examen peuvent coïncider. Par ailleurs, les tarifs fixés et imposés par l'établissement recevant l'étudiant sont à la charge de l'étudiant. Ils sont variables d'un pays à un autre et sont parfois (très) conséquents. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet en amont auprès de l'organisme d'accueil.

Attention : Au vu de l'expérience de ces dernières années, nous avons pu constater qu'il était parfois difficile d'organiser les examens délocalisés dans certains pays, notamment en Belgique, Grèce, Italie et nord de l'Espagne (y compris Madrid).

Pré-rentree et rentrée

Un espace de pré-rentree sera mis en ligne sur la plateforme pédagogique début septembre. Tout étudiant qui aura finalisé son inscription administrative à cette date pourra le consulter (un mail sera envoyé à ce sujet pour les modalités d'accès à l'espace). L'espace de pré-rentree permettra aux nouveaux étudiants de mieux appréhender leur année universitaire. Ils pourront notamment consulter un certain nombre de documents mais également des vidéos présentant la plateforme pédagogique, un cours de la plateforme, les différents exercices méthodologiques ainsi que le témoignage d'anciens étudiants.

Une journée de rentrée non obligatoire aura également lieu en tout début d'année universitaire au centre Assas de l'Université afin de présenter la formation avec l'équipe administrative et les différentes matières de la licence avec les équipes pédagogiques. Pour ceux qui ne pourront s'y rendre, elle fera l'objet d'une rediffusion sur la plateforme pédagogique.

Conventions de stage

Il est possible durant votre cursus d'effectuer un stage. Ce dernier est totalement facultatif et ne donne lieu à aucune évaluation ni point comptant dans la moyenne finale.

Le nombre et la durée des stages sont limités. Vous ne devez effectuer que des stages en rapport avec vos études, donc susceptibles de vous apporter une réelle plus-value. Les conventions correctement remplies et accompagnées de toutes les pièces justificatives demandées doivent être déposées, pour examen et signature, 15 jours avant le début du stage en période de cours. La période de stage sous convention s'étale du 1er septembre 2025 au 30 septembre 2026.

Les conventions de stage seront à télécharger impérativement dans l'espace scolarité de la plateforme Agorassas (disponible en début d'année universitaire). Si votre demande est antérieure à l'ouverture de la plateforme (12 septembre au soir), veuillez demander par mail les exemplaires de la convention à la scolarité.

Suivi administratif

Du dépôt de votre candidature à la délivrance du diplôme de licence, la scolarité de la licence droit parcours numérique sera votre interlocutrice principale pour tout ce qui concerne votre dossier administratif.

La scolarité jouera également un rôle important dans la communication des différentes informations liées à votre cursus (dates des examens, publication des résultats...) et sera disponible pour répondre à vos différentes questions.

Quelques informations sur l'année universitaire 2025 / 2026

Mail accès à la plateforme pédagogique : tout étudiant dont l'inscription administrative aura été validée par la scolarité d'ici le 12 septembre 2025 au matin recevra le vendredi 12 septembre 2025 entre 18 h et 20 h le mail explicatif sur l'accès à la plateforme pédagogique.

Journée de rentrée : le samedi 27 septembre 2025 au Centre Assas

Calendrier universitaire : premier semestre du lundi 15 septembre 2025 au samedi 13 décembre 2025 (13 semaines) / deuxième semestre du lundi 26 janvier 2026 au samedi 25 avril 2026 (13 semaines).

Période des partiels : premier semestre : semaine du 19 janvier 2026 ; deuxième semestre : semaine du 25 mai 2026 ; rattrapages : fin juin / début juillet 2026 (la période exacte sera précisée dans le courant du deuxième semestre).

QUESTIONS / REPONSES FREQUENTES

Y a-t-il un nombre limite de redoublement ?

Une limitation de redoublement est instaurée à partir de cette année universitaire 2025 / 2026. Il sera possible de redoubler chaque année de la licence deux fois au maximum. Si vous vous inscrivez par exemple pour la première fois en L1, vous avez donc le droit de la valider en trois fois maximum.

Cette limite au redoublement est-elle rétroactive ?

Non. Admettons que vous redoubriez pour la deuxième fois cette année votre L1. Vous serez autorisé à vous réinscrire en L1 cette année et aurez le droit de la redoubler une dernière fois en 2026 / 2027.

Comment une année de licence se valide ?

Une année s'obtient par l'obtention d'une note de 10 / 20 sur la moyenne générale.

Des compensations existent-elles ?

Vous n'êtes en effet pas obligé de valider l'ensemble des matières, semestres et UE pour valider votre année. Les matières à l'intérieure d'une UE se compensent, tout comme les UE d'un même semestre. Les semestres se compensent également entre eux. La seule limitation concerne les UE de deux différents semestres qui ne peuvent se compenser.

Des notes sont-elles éliminatoires ?

Aucune note n'est éliminatoire. Vous pourrez participer à la deuxième session (rattrapages) même si vous n'avez réalisé aucun examen de la première session.

Ai-je le même diplôme que les étudiants en présentiel à l'issue de la formation ?

Le diplôme délivré est en effet exactement le même que la formation classique. La mention numérique est indiquée uniquement sur les relevés de notes.

Puis-je m'inscrire au sport ?

Il vous est en effet possible de vous inscrire à une activité sportive proposée par l'Université. Toutefois, cela ne peut donner lieu à aucun point bonus.

PRESENTATION DE L'ENT ET DE LA PLATEFORME PEDAGOGIQUE

ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL

L'ENT est un espace numérique de travail propre à toute l'université. Tout étudiant dispose d'un accès et d'un compte à l'ENT. Vous recevrez les informations nécessaires à la création de votre compte ENT une fois que votre inscription aura été finalisée et validée par la scolarité.

L'ENT vous permettra notamment d'accéder à votre boîte de messagerie étudiante où vous recevrez les informations administratives et pédagogiques les plus importantes tout au long de votre cursus.

PLATEFORME PEDAGOGIQUE

Votre formation se déroulera en ligne sur la plateforme pédagogique Agorassas.

Pour naviguer sur la plateforme, il faut impérativement un ordinateur muni d'une mémoire (Ram) de 1GB minimum et d'un navigateur récemment mis à jour, ainsi que des codecs et plugins vidéo, par exemple Quicktime player.

Il est fortement recommandé d'utiliser les navigateurs google chrome, firefox ou edge et d'éviter l'utilisation de Safari.

Dans l'espace de pré-rentree (disponible début septembre), vous aurez accès à plusieurs vidéos vous présentant la plateforme. En tout début d'année universitaire, vous pourrez également consulter une notice complète de la plateforme.

Plusieurs espaces seront disponibles sur la plateforme, voici les plus importants :

Les semestres

A chaque semestre, une page vous énumérera les différentes matières auxquelles vous allez devoir vous enregistrer obligatoirement. Cet enregistrement se fera via une clef d'inscription qui vous sera communiquée à titre individuel par courrier électronique peu avant le début des cours.

Espace scolarité

Cet espace est divisé en deux sections :

Espace de communication : dans cette section, vous disposez d'un fil d'actualités où toutes les informations administratives les plus importantes qui ont été envoyées également sur votre messagerie étudiante (organisation et dates des examens, résultats...) sont publiées.

D'autres forums sont également disponibles dans cet espace afin de privilégier les échanges entre les étudiants et les différents services d'Agorassas sur des questions administratives et techniques.

Ressources : divers documents sont publiés dans cette section : barème des notes, foire aux questions sur les examens, notices, modèle de convention de stages...

Espace Annales

Dans cet espace, vous pourrez consulter les sujets des années antérieures. Veuillez toutefois noter qu'ils ne font pas l'objet de correction.

Communication sur la plateforme

La plateforme pédagogique vous permet de communiquer avec les équipes pédagogiques et les étudiants dans chaque matière par le biais de plusieurs forums :

Forum des annonces : les messages envoyés depuis le forum des annonces sont des informations communiquées par l'équipe pédagogique. Il n'y a aucune possibilité d'y répondre. Vous recevrez également une notification de ces messages directement sur votre messagerie de l'ENT.

Forum de discussion : il s'agit d'un forum où les étudiants discutent entre eux. De manière générale, l'équipe pédagogique n'y intervient pas.

Forum des travaux dirigés : Il s'agit d'un forum où l'équipe pédagogique et les étudiants échangent.

Forum des retranscriptions : forum de partage des notes de cours entre étudiants.

Forum divers : des forums spéciaux peuvent être mis en place par les équipes pédagogiques.

PROGRAMME DE LA LICENCE DROIT PARCOURS NUMERIQUE

PREMIERE ANNEE

1^{er} semestre

Unité fondamentale 1

Introduction à l'étude du droit et droit civil

Droit constitutionnel 1

Unité complémentaire 1

Introduction historique au droit

Institutions judiciaires, Institutions administratives

Problèmes économiques contemporains

Anglais 1

2^e semestre

Unité fondamentale 2

Droit des personnes et des biens

Droit constitutionnel 2

Histoire du droit et des institutions

Unité complémentaire 2

Relations internationales

Science politique

Une matière à choix entre Economie politique / Histoire du droit des personnes et des biens

Anglais 2

Les épreuves des matières fondamentales font l'objet d'une évaluation par un partiel (coefficient 2) et d'une note de contrôle continu en ligne (coefficient 1).

Les épreuves des matières complémentaires font l'objet d'une évaluation unique par un partiel à l'exception de l'Anglais qui est évaluée entièrement en contrôle continu en ligne tout au long de l'année.

Les unités fondamentales sont coefficientées 2, les unités complémentaires sont coefficientées 1.

DEUXIEME ANNEE

3^{ème} semestre

Unité fondamentale 1

Droit des obligations – Le Contrat

Droit administratif – Les Sources – Le Juge

Unité complémentaire 1

Droit des affaires – Structures de l'entreprise

Histoire du droit des obligations

Introduction au droit européen

Principes généraux du procès

Anglais 1

4^{ème} semestre

Unité fondamentale 2

Droit civil – Responsabilité et autres sources

Droit administratif 2 – L'action administrative

Droit pénal général

Unité complémentaire 2

Finances publiques

Droit des affaires – Activités de l'entreprise

Anglais 2

Les épreuves des matières fondamentales font l'objet d'une évaluation par un partiel (coefficient 2) et d'une note de contrôle continu en ligne (coefficient 1).

Les épreuves des matières complémentaires font l'objet d'une évaluation unique par un partiel à l'exception des matières d'Anglais qui sont évaluées à la fois par un contrôle continu en ligne et un partiel.

Les unités fondamentales sont coefficientées 2, les unités complémentaires sont coefficientées 1.

TROISIEME ANNEE

Option Droit privé

5^{ème} semestre

Unité fondamentale 1

Droit commun des sociétés
Contrats spéciaux
Procédure pénale

Unité complémentaire 1

Droit international privé
Droit des biens publics
Droit de l'Union européenne
Droit du travail
Anglais 1

6^{ème} semestre

Unité fondamentale 2

Régime général de l'obligation
Droit spécial des sociétés

Unité complémentaire 2

Libertés fondamentales
Droit de la famille
Droit économique européen
Droit fiscal
Procédure civile
Anglais 2

Les épreuves des matières fondamentales font l'objet d'une évaluation par un partiel (coefficient 2) et d'une note de contrôle continu en ligne (coefficient 1).

Les épreuves des matières complémentaires font l'objet d'une évaluation unique par un partiel à l'exception des matières d'Anglais qui sont évaluées à la fois par un contrôle continu en ligne et un partiel.

Les unités fondamentales sont coefficientées 2, les unités complémentaires sont coefficientées 1.

TROISIEME ANNEE

Option Droit public

5^{ème} semestre

Unité fondamentale 1

Droit de l'Union européenne
Droit des biens publics
Procédure pénale

Unité complémentaire 1

Droit commun des sociétés
Droit international public
Contrats spéciaux
Droit du travail
Anglais 1

6^{ème} semestre

Unité fondamentale 2

Libertés fondamentales
Droit économique européen

Unité complémentaire 2

Droit fiscal
Régime général de l'obligation
Droit de la fonction publique
Droit spécial des sociétés
Procédure civile
Anglais 2

Les épreuves des matières fondamentales font l'objet d'une évaluation par un partiel (coefficient 2) et d'une note de contrôle continu en ligne (coefficient 1).

Les épreuves des matières complémentaires font l'objet d'une évaluation unique par un partiel à l'exception des matières d'Anglais qui sont évaluées à la fois par un contrôle continu en ligne et un partiel.

Les unités fondamentales sont coefficientées 2, les unités complémentaires sont coefficientées 1.

TROISIEME ANNEE

Option droit privé et public

5^{ème} semestre

Unité fondamentale 1

Droit commun des sociétés
Droit de l'Union européenne
Procédure pénale

Unité complémentaire 1

Droit des biens publics
Droit international public
Droit du travail
Contrats spéciaux
Anglais 1

6^{ème} semestre

Unité fondamentale 2

Libertés fondamentales
Droit spécial des sociétés

Unité complémentaire 2

Droit fiscal
Régime général de l'obligation
Droit de la famille
Droit économique européen
Procédure civile
Anglais 2

Les épreuves des matières fondamentales font l'objet d'une évaluation par un partiel (coefficient 2) et d'une note de contrôle continu en ligne (coefficient 1).

Les épreuves des matières complémentaires font l'objet d'une évaluation unique par un partiel à l'exception des matières d'Anglais qui sont évaluées à la fois par un contrôle continu en ligne et un partiel.

Les unités fondamentales sont coefficientées 2, les unités complémentaires sont coefficientées 1.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Préambule : cette liste n'est que purement indicative et sélective. Elle n'a absolument aucun caractère obligatoire. Elle est donc très loin d'être exhaustive et répond à la demande de certains étudiants souhaitant pouvoir s'avancer un peu avant le début des cours. Par ailleurs, seules les matières fondamentales font l'objet d'une proposition de manuels. Dans la grande majorité des matières, une bibliographie indicative vous sera communiquée en début d'année universitaire.

CODES

Les codes, bien que non obligatoires en soi, sont des outils indispensables. Il convient de vous procurer les versions les plus récentes, c'est-à-dire les éditions 2026. En première année, vous devrez vous munir du code civil. En deuxième année, du code civil et du code pénal. En troisième année, en fonction de l'option choisie : du code civil, du code de commerce, du code pénal, du code de procédure pénale. Le code de procédure civile peut en principe être autorisé en Droit de la famille.

OUVRAGES METHODOLOGIQUES

- Méthodes de travail pour l'introduction au droit et le droit civil, Jean -Paul Branlard, éditions Gualino - Lextenso, collection Méthodo LMD
- Méthodes de travail de l'étudiant en droit, Jérôme Bonnard, édition Hachette supérieur, collection Les fondamentaux
- Je veux réussir mon droit, Isabelle Defrénois-Souleau, édition Dalloz

OUVRAGE SPECIAL

Vocabulaire juridique de l'Association Henri Capitant, publié sous la direction de Gérard CORNU (PUF).

OUVRAGES COURS

L1 – Introduction à l'étude du droit et droit civil

François TERRE et N. MOLFESSIS Introduction générale au droit, Dalloz, 15ème édition, 2023 /

L1 – Droit constitutionnel 1 et 2

Thomas Ehrhard, Hugues Portelli – Droit constitutionnel, Dalloz, 15ème édition, 2023.

L2 – Droit des obligations

A. Bénabent, Droit civil. Les obligations, Montchrestien, 20ème édition, 2023.

L2 – Droit administratif

B. Plessix, Droit administratif général, 5 e éd., LexisNexis, 2024.

L2 – Droit pénal

B. BOULOC, Droit pénal général, 28e éd., Précis Dalloz, 2023 / E. DREYER, Droit pénal général, 5e éd., Paris, LexisNexis, Coll. Manuel, 2024.

L3 – Droit des sociétés (Droit des affaires)

P. Le Canu et B. Dondero, Droit des sociétés, Domat, LGDJ, 6ème éd., 2019 / M. Cozian, F. Deboissy et A. Viandier, Droit des sociétés, LexisNexis, parution annuelle

L3 – Droit de l'Union européenne 1

F. MARTUCCI, Droit de l'Union européenne, Paris, Dalloz, Collection : « Hyper-cours », 2025, 5 e éd. / L. COUTRON, Droit de l'Union européenne, Institutions, sources, contentieux, Paris, Dalloz, Collection : « Mémentos », 2024, 7 e éd., 300 p.

L3 – Droit administratif des biens

Frédéric COLIN, L'essentiel du droit administratif des biens, 8e éd., Gualino-Lextenso, coll. « Les carrés », 2023

L3 – Procédure pénale

C. AMBROISE-CASTÉROT et Ph. BONFILS, Procédure pénale, PUF, Thémis droit, 5 e éd. 2024 / E. VERNY, Procédure pénale, Dalloz, coll. Cours, 9e éd., 2024.

L3 – Droit des libertés fondamentales

Denizeau (C.), Droit des libertés fondamentales, Vuibert, 12ème éd., 2023-2024, 448 p

BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE

L'université dispose d'une bibliothèque numérique. Elle permet la consultation en ligne de nombreuses ressources documentaires. Voici le lien pour y accéder : <https://bibliotheques.u-paris2.fr/>